



D 2025-024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 1<sup>er</sup> avril, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,  
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire  
Dûment convoqués le 28 mars 2025.

**Présents** : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET,  
Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé** : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Pierre-Damien  
GALENE donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

**Absent** : Céline ROCH EUVRARD

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

**Assistent à la réunion** : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

**Objet : Attribution de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2025**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2025 :

BENEFICIAIRE	2025
Association Parents d'Elèves/ski	1 440 €
Caisse scolaire	1 230 €
Classe découverte	
Aillons Margeriaz Evénements	85 000 €
AME 60 ans	10 000 €
Club des Sports des Aillons	5 000 €
Pac ski Team	1 000 €
Association le Nant d'Aillon	100 €
Sapeurs pompiers des Bauges	
Bauges Solidarité (1 euro / habitant)	450 €
Régul Matou	
Club de snow board	
ABC culture (salon polar)	
ADMR Bauges	300 €
Comice agricole	
Club de FOOT	
Accorderie	
Centre de formation des apprentis	
Volants Bauges	1 000 €
Comité de jumelage	1 000 €
Annecy trail running	
Amis des Bauges	
	<b>106 520 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire  
Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET